



LLAMA GROUP SA

Société anonyme

Siège: Route de Lennik 451
1070 Bruxelles
Belgique

N° d'entreprise (RPM Bruxelles, section francophone) : 0473.699.203

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES **DU 31 MAI 2023**

Le conseil d'administration de la société Llama Group SA (la "Société") a le plaisir d'inviter les actionnaires, les titulaires d'obligations convertibles et les titulaires de droits de souscription à assister à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui aura lieu le 31 mai 2023 à 10 heures 30 (heure belge) au siège de la Société.

Ordre du jour et propositions de décisions:

- Ajournement de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à une date ultérieure car l'audit des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 n'a pas encore pu être finalisé suite aux pourparlers avec les obligataires (cfr communiqué de presse du 28/04/2023).**

Proposition de décision: L'assemblée générale décide d'ajourner l'assemblée générale ordinaire, l'audit des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 n'ayant pas encore pu être finalisé.

- Donner mandat au conseil d'administration pour convoquer une nouvelle assemblée générale des actionnaires à une date ultérieure.**

Proposition de décision: L'assemblée générale décide de donner mandat au conseil d'administration pour convoquer une nouvelle assemblée générale devant statuer sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 une fois que l'audit sur que lesdits comptes aura été finalisé.

Pour être adoptées, les propositions reprises au point 1 et 2 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire doivent réunir la majorité simple des voix présentes ou valablement représentées participant au vote.

Formalités de participation

Pour assister à l'assemblée générale ordinaire, les actionnaires doivent se conformer aux dispositions suivantes :

- Conformément à l'article 25, premier alinéa des statuts de la Société, les propriétaires d'actions nominatives qui souhaitent assister à l'assemblée générale ordinaire ou qui souhaitent s'y faire représenter doivent en informer le conseil d'administration au plus tard le lundi 22 mai 2023 par email à l'adresse legal@winamp.com.

- Conformément à l'article 25, second alinéa des statuts de la Société, les propriétaires d'actions dématérialisées qui souhaitent assister à l'assemblée générale ordinaire ou qui souhaitent s'y faire représenter, doivent déposer au siège de la Société ou transmettre par

email à l'adresse legal@winamp.com au plus tard le lundi 22 mai 2023 une attestation délivrée par leur institution financière agréée certifiant l'indisponibilité des actions dématérialisées jusqu'à la clôture de l'assemblée générale.

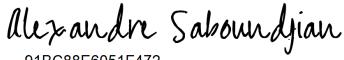
- Les personnes physiques qui participent à l'assemblée en qualité de propriétaire de titres, de mandataire ou d'organe d'une personne morale devront pouvoir justifier de leur identité pour avoir accès à l'assemblée. Les représentants de personnes morales devront remettre les documents établissant leur qualité d'organe ou de mandataires spéciaux.
- Pour procéder aux formalités d'enregistrement, les participants sont invités à se présenter au siège de la Société , 451 Route de Lennik – 1070 Bruxelles entre 10h et 10h20.
- Chaque actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire. Les procurations originales, établies conformément au modèle prescrit par la Société, doivent être remises au plus tard le lundi 22 mai 2023 au siège de la Société. Les procurations peuvent également être transmises au plus tard le lundi 22 mai 2023 par email à l'adresse legal@winamp.com pour autant que les originaux signés soient remis au bureau de l'assemblée générale au plus tard avant le début de l'assemblée. Les procurations, établies conformément au modèle prescrit par la Société sont disponibles sur le site Internet de la Société à l'adresse <https://llama-group.com/investors/documentation/>

Conformément à l'article 25, dernier alinéa des statuts de la Société, les titulaires d'obligations convertibles ou de droits de souscription qui souhaitent assister à l'assemblée générale ordinaire pourront y assister (avec voix consultative uniquement) mais doivent en informer le conseil d'administration au plus tard le lundi 22 mai 2023 par email à l'adresse legal@winamp.com.

Pour le conseil d'administration,

Alexandre Saboundjian,

Administrateur-délégué

DocuSigned by:

91BC88E6051F472...